

LES PROBLÈMES DE LA PRODUCTION D'HUITRES PLATES EN BRETAGNE

par Louis MARTEIL

Le développement de la production de jeunes huîtres plates est unanimement souhaité par les Pouvoirs publics et les organismes représentatifs de la Conchyliculture. On en justifie l'opportunité par la nécessité d'approvisionner en quantité suffisante les terrains d'élevage dont la surface, en Bretagne, a plus que triplé entre 1949 et 1964 et dépasse actuellement 5 000 hectares. Les quantités de semences nécessaires sont diversement évaluées : elles devraient atteindre 1 200 à 1 500 tonnes par an selon les uns, 2 000 tonnes selon les autres ⁽¹⁾. Or les possibilités actuelles de captage en Morbihan ne semblent pas devoir être supérieures à 1 000 tonnes par année de « bonne production », ce qui représente déjà plus d'un milliard de naissains. Ce chiffre n'est qu'exceptionnellement dépassé et les dernières récoltes lui ont été inférieures, et de beaucoup, en cette région.

Il paraît donc opportun de rechercher les moyens propres à augmenter, sinon à régulariser, la production de jeunes huîtres. Celle-ci dépend essentiellement de facteurs biologiques qui, dans les conditions où se pratique encore l'ostréiculture, déterminent le déroulement normal du phénomène de la reproduction comme le montrera une prochaine étude. Elle dépend aussi, partiellement du moins, des efforts entrepris pour mettre en valeur les zones de production naturelle et pour adapter les procédés de captage aux divers modes d'exploitation appliqués aux terrains émergents ou situés en eau profonde. C'est sur ces diverses questions qu'on se propose de faire le point dans cet article.

I. - LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES.

La production ostréicole est plus une exploitation rationnelle des ressources naturelles qu'une culture proprement dite. Celle-ci exigerait, en effet, que puisse être exercés divers contrôles, notamment celui de la croissance et de la reproduction. Au stade actuel, force est bien de constater que la nature reste seule maîtresse de ces problèmes. Cependant, l'ostréiculture de repeuplement, ayant pour but la production de larves ou de jeunes huîtres, par la pratique du conditionnement des mollusques, l'élevage scientifique des larves jusqu'à leur fixation ou l'élevage du naissain jusqu'au moment du semis en eau libre, est déjà une possibilité. Des techniques existent, patiemment mises au point aux U.S.A. et en Angleterre où les difficultés d'approvisionnement sont beaucoup plus grandes et plus anciennes qu'en France. Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus ni la rentabilité de telles exploitations établie. Le laboratoire dont l'Institut des Pêches disposera bientôt à La Trinité-sur-Mer sera doté des installations qui permettront d'étudier la reproduction artificielle et servira ainsi de station-pilote en ce domaine.

(1) *Cultures Marines*, 1964, n° 79 et Fédération ostréicole de Bretagne, février 1964.

En attendant que soit réalisé et généralisé un tel élevage, souhaité par les uns, redouté par les autres, il convient d'utiliser au mieux toutes les ressources qu'offre la nature et d'en organiser l'exploitation. On peut y parvenir en assurant la conservation des bancs naturels, en favorisant qualitativement et quantitativement leur développement ou en confiant leur exploitation à des concessionnaires-groupements ou particuliers, compte tenu des intérêts de toutes les parties en présence.

1) La protection des bancs naturels classés.

Le classement est un acte administratif ayant pour principal objet de fixer les limites d'une huître. Ce terme n'est aucunement synonyme d'interdiction de pêche, comme on le croit communément, pas plus que l'absence de classement ne donne le droit d'exploiter librement un gisement situé à l'intérieur des baies ou à moins de trois milles des côtes.

Les dispositions des textes réglementant l'exploitation des bancs classés comportent des mesures d'ordre technique qui ne sont pas sans valeur pour assurer la conservation des gisements naturels. C'est ainsi qu'elles prévoient la nécessité du rejet des coquilles collectrices, du nettoyage des fonds et de la destruction des animaux nuisibles. Elles permettent encore de prendre des mesures extraordinaires, telles que le semis de collecteurs, ou des opérations d'entretien en dehors des périodes de pêche. Bien qu'elles soient insérées dans les arrêtés réglementant la pêche, ces dispositions sont loin d'être constamment appliquées. On notera encore qu'on peut récolter sur un gisement où la pêche a été ouverte, non seulement les huîtres de taille marchande mais encore les jeunes huîtres si celles-ci sont destinées à l'approvisionnement des parcs d'élevage ou d'engraissement. Dans ces conditions, la protection du stock ne peut être obtenue que par une limitation de l'effort de pêche, par une réduction de la durée ou des moyens d'exploitation. Chacun sait la difficulté de faire comprendre cette nécessité à ceux qui n'ont en vue que le profit immédiat, qu'ils soient pêcheurs ou ostréiculteurs.

Dès lors, les mesures techniques dont on peut disposer pour protéger et développer les huîtreières naturelles peuvent difficilement produire leur plein effet.

2) Réserves ostréicoles et bancs amodiés.

Si les dispositions précédentes ont essentiellement pour résultat d'empêcher la destruction des gisements classés ou leur appauvrissement trop rapide, la création de « réserves » ou de « bancs amodiés » a pour objectif de favoriser le repeuplement ou l'extension des bancs et d'améliorer la qualité des produits.

On confond souvent réserves et bancs amodiés. Les premières sont créées sur des bancs habituellement exploités par les pêcheurs et dont on recherche le développement *au bénéfice de la pêche*. La création des seconds vise essentiellement à augmenter le nombre ou la qualité des sujets reproducteurs *au bénéfice de l'industrie ostréicole*. Les réserves sont confiées à la gestion commune des pêcheurs et des ostréiculteurs, sans limitation de durée; les bancs amodiés sont pris en charge par les ostréiculteurs seuls pour des périodes de dix ans, renouvelables.

Cette distinction se matérialise dans les faits :

sont des *réserves* les bancs de la rivière de Pénerf, de Bernon et de Montsarrac dans le Golfe du Morbihan, du Roz et de Rostiviec en rade de Brest (fig. 1) ;

sont des *bancs amodiés* les gisements des centres de reproduction des rivières d'Auray, de Saint-Philibert, de Crach, d'Étel et de Penzé.

Dans le passé, des réserves avaient été créées et des travaux entrepris soit à la fin du siècle dernier soit après la mortalité de 1920-1921. L'originalité de la procédure appliquée depuis vingt ans réside dans l'attribution des responsabilités de gestion aux organismes professionnels, Comité central

des Pêches ou Comité interprofessionnel de la Conchyliculture, qui par l'intermédiaire des Comités locaux gèrent actuellement 22 gisements bretons.

Les moyens techniques utilisés sont les mêmes pour les réserves et les bancs amodiés. Dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'assurer le repeuplement par le nettoyage des fonds, l'ensemencement d'huîtres adultes, l'immersion de collecteurs, l'entretien et la surveillance. Ces travaux sont préparés, sur proposition de l'Institut des Pêches, par les comités de gestion et réalisés à leur initiative sous le

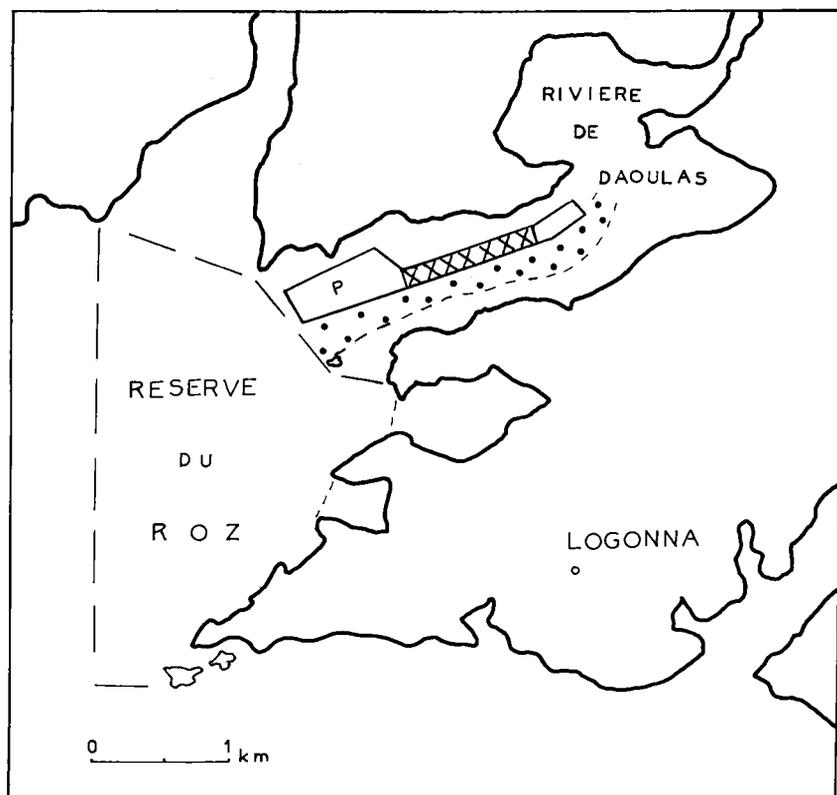


FIG. 1. — Rade de Brest : réserve du Roz, gisement classé de Daoulas (cercles pleins) et parc expérimental de captage (×××) concédé à l'I.S.T.P.M.

contrôle des services de la Marine marchande. Le financement des opérations est assuré par les cotisations, les prestations des professionnels et surtout par les subventions de l'Etat (Fonds de productivité puis Plan de relance des pêches).

De 1963 à 1965, les comités ont réalisé, avec plus ou moins de vigueur, de nombreux travaux dont nous citerons les plus importants :

destruction de *Crepidula* à Pénerf;

poursuite de l'ensemencement de Bernon;

nettoyage des bancs de la rivière d'Auray avec transferts d'huîtres de l'amont vers l'aval et livraison de mollusques aux centres de Noirmoutier et de La Trinité pour aider à la reconstitution des bancs appauvris;

entretien du banc de Saint-Philibert et lutte contre les astéries par les 72 concessionnaires de la rivière;

nettoyage des fonds de la rivière de La Trinité, reconstitution du banc du Grazu et rénovation de celui de Cuhan;

repeuplement des anciens bancs de la rivière d'Étel depuis longtemps disparus;
semis d'huîtres et immersion de coquilles-collecteurs sur les parties les moins riches de la réserve du Roz en rade de Brest;
entretien et semis de coquilles de moules sur le gisement de Penzé.

Cette simple énumération ne rend pas compte des travaux de préparation, des démarches et des efforts divers réalisés tant par les membres des comités de gestion que par leurs conseillers. Elle souligne cependant l'intérêt porté par tous à l'amélioration des conditions de production.

Dans quelle mesure, ces opérations et celles qui les avaient précédées ont-elles influencé la production ostréicole ?

a) Sur le plan de l'approvisionnement des parcs, réserves et bancs amodiés ont fourni près d'un millier de tonnes d'huîtres pendant les trois dernières années. La réserve du Roz, la plus vaste, a produit à elle seule près des deux tiers de ce tonnage dont une grande partie d'huîtres jeunes très appréciées des éleveurs.

b) Le stock de géniteurs a été augmenté sur les bancs amodiés et la qualité des produits améliorée. Les bancs de la rivière d'Auray ont été jugés suffisamment riches pour qu'on puisse y prélever, sans nuire à leur prospérité, plus de 150 tonnes d'huîtres au cours des trois dernières années. En rivière de La Trinité, le nouveau banc du Grazu a reçu en 1965 plus de 30 tonnes d'huîtres et celui de Cuhan a pu être entièrement rénové grâce aux produits offerts par les éleveurs de Paimpol ou du Nord-Finistère agissant par le truchement de leur syndicat et des sociétés coopératives de la rade de Brest qui ont fourni ensemble 8 tonnes d'huîtres de belle qualité. En rivière d'Étel, une quinzaine de tonnes, dont trois offertes par les coopératives brestoises, ont été immergées de 1963 à 1965. En Penzé, enfin, les fixations observées sur les collecteurs immergés par le comité depuis 1963 contribuent actuellement à l'augmentation du stock.

Cet effort a été réalisé alors que le nombre d'huîtres parquées sur les concessions d'élevage du Morbihan ne cessait de s'abaisser en conséquence des grands froids de l'hiver 1962-1963, et du fait de la diminution des récoltes de naissain ainsi que des nouvelles structures du marché qui font des parcs de la côte nord de la Bretagne le principal centre d'élevage d'huîtres plates.

c) La répercussion de ces opérations sur l'intensité des fixations ou la régularité des récoltes dans les centres de captage est beaucoup plus difficile à mesurer.

La remise en état des gisements de la rivière d'Étel a semblé favoriser les fixations sur les quelques milliers de collecteurs immergés dans ce centre. Inversement, l'appauvrissement du banc de Quiberon a paru provoquer une diminution sensible des récoltes de naissains.

En revanche, le captage n'a pas cessé de décliner en rivière d'Auray, tandis que la prospérité des gisements allait croissant. En rivière de Crach, les fixations ont été moins nombreuses, bien que l'importance du stock d'adultes n'ait pas varié. On pourrait aussi rappeler qu'en 1963 le banc de Pénerf était dans un état tel que le comité de gestion estimait qu'il ne présentait plus aucun intérêt pour les pêcheurs et envisageait d'en concéder l'emplacement ; cependant l'année suivante, les larves s'y fixaient en nombre considérable...

Ces diverses observations ne font que confirmer ce que nous écrivions déjà en 1959⁽¹⁾ : l'intensité des fixations et la régularité des récoltes ne sont pas proportionnelles à la richesse en huîtres des bancs naturels mais dépendent essentiellement du taux de survie des larves émises, lui-même étant fonction des conditions qui régissent le milieu pendant la vie pélagique.

(1) MARTEIL (L.), 1959. — Les bancs naturels et la reproduction de l'huître plate en Morbihan. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 23 (3).

Il reste que si la présence d'un stock de géniteurs n'est pas suffisante pour assurer de bonnes récoltes, elle est nécessaire sinon indispensable. Les bancs amodiés constituent donc une réserve; ils garantissent l'avenir d'une industrie à la fois tributaire de la nature et des fluctuations d'intérêts, et la chose devient particulièrement évidente en période de pénurie.

3) Les concessions en eau profonde.

On ne peut cependant ignorer les limites et les insuffisances de l'exploitation sous forme de réserves ou de bancs amodiés. La mise en œuvre des programmes se heurte aux difficultés diverses de financement, de divergences d'intérêts, etc. En dehors des périodes de pénurie, les responsables des comités de gestion doivent faire preuve d'un dévouement certain pour faire réaliser les travaux les plus urgents d'entretien des gisements. Par ailleurs, les opérations de nettoyage, d'ensemencement d'huîtres ou de collecteurs, de surveillance, sont très onéreuses. Or, jusqu'ici, seuls les comités gérant des réserves ont pu se procurer des ressources, insuffisantes sans doute mais non négligeables, au moyen des taxes imposées par les Comités locaux à l'ouverture de la pêche. En revanche, les comités de gestion des bancs amodiés au profit du C.I.C. doivent faire appel, soit aux cotisations ou aux prestations des ostréiculteurs, soit aux subventions de l'Etat ou des organismes publics. Il en résulte que les budgets des comités sont modiques, aléatoires, ce qui explique la relative insuffisance des travaux effectués et le retard apporté parfois à leur réalisation. On ne peut donc envisager de confier la charge de centaines ou de milliers d'hectares de terrains situés en eau profonde aux seuls comités de gestion.

Depuis 1949, les Pouvoirs publics ont concédé l'exploitation d'une partie des zones de production naturelle en eau profonde, d'une part à des groupements (Sociétés coopératives), d'autre part à des particuliers. Cette formule était depuis longtemps appliquée à l'étranger, Hollande, Grande-Bretagne, Canada, U.S.A... où l'élevage sur terrains émergents constitue l'exception. Sans vouloir substituer ce mode d'exploitation à celui qui a fait ses preuves en France depuis une centaine d'années, il serait regrettable de négliger une source de production susceptible d'être mise en valeur.

La plupart des terrains concédés en eau profonde ont été choisis, totalement ou partiellement, à l'emplacement de bancs huîtriers ruinés ou appauvris : zone du Lézard en rivière d'Auray, baie de Quiberon (fig. 2), rade de Brest, baie de Saint-Brieuc, baie de Cancale. Beaucoup de ces parcs n'ont été exploités que pour l'élevage des huîtres âgées de 18 mois ou de 2 ans que l'on gardait jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans. Les quantités nécessaires à l'approvisionnement de ces parcs de grande superficie sont élevées; la satisfaction de ces besoins ne peut être obtenue que par une augmentation de la production des jeunes huîtres.

Jusqu'en 1964, les efforts déployés pour obtenir en eau profonde une production naturelle ont été relativement peu nombreux. Seuls, quelques concessionnaires de la rivière d'Auray, de la rade de Brest ou de la baie de Quiberon avaient entrepris les travaux nécessaires. Depuis le début de 1965, un élan nouveau a été donné à cette formule d'exploitation. C'est ainsi que l'an dernier, les bénéficiaires de concessions en eau profonde ont réalisé d'importants travaux : nettoyage des fonds, ensemencement de neuf millions d'huîtres en baie de Quiberon et d'un million environ en baie de Cancale, immersion de plusieurs milliers de mètres cubes de coquilles de moules à usage de collecteurs, lutte par fauberts ou « balances » contre les astéries envahissant la baie de Quiberon, etc. En 1966, toutes les huîtres semées l'année précédente seront laissées sur place et le stock sera augmenté de nouveaux apports. Les ostréiculteurs, capteurs de naissains des centres de Plouharnel ou de la Trinité, ne peuvent que profiter de cet accroissement du nombre des géniteurs au voisinage de leurs exploitations.

Les opérations réalisées sur les concessions ne diffèrent des travaux effectués par les comités de gestion que par l'importance des investissements consentis et des moyens matériels mis en œuvre. Le but visé est identique : développer la production globale d'huîtres plates. Il reste que ce mode d'exploit-

tation en eau profonde soulève ici ou là critiques et réticences. Certains ostréiculteurs en redoutent les conséquences d'ordre économique ou social pour les exploitations de type traditionnel.

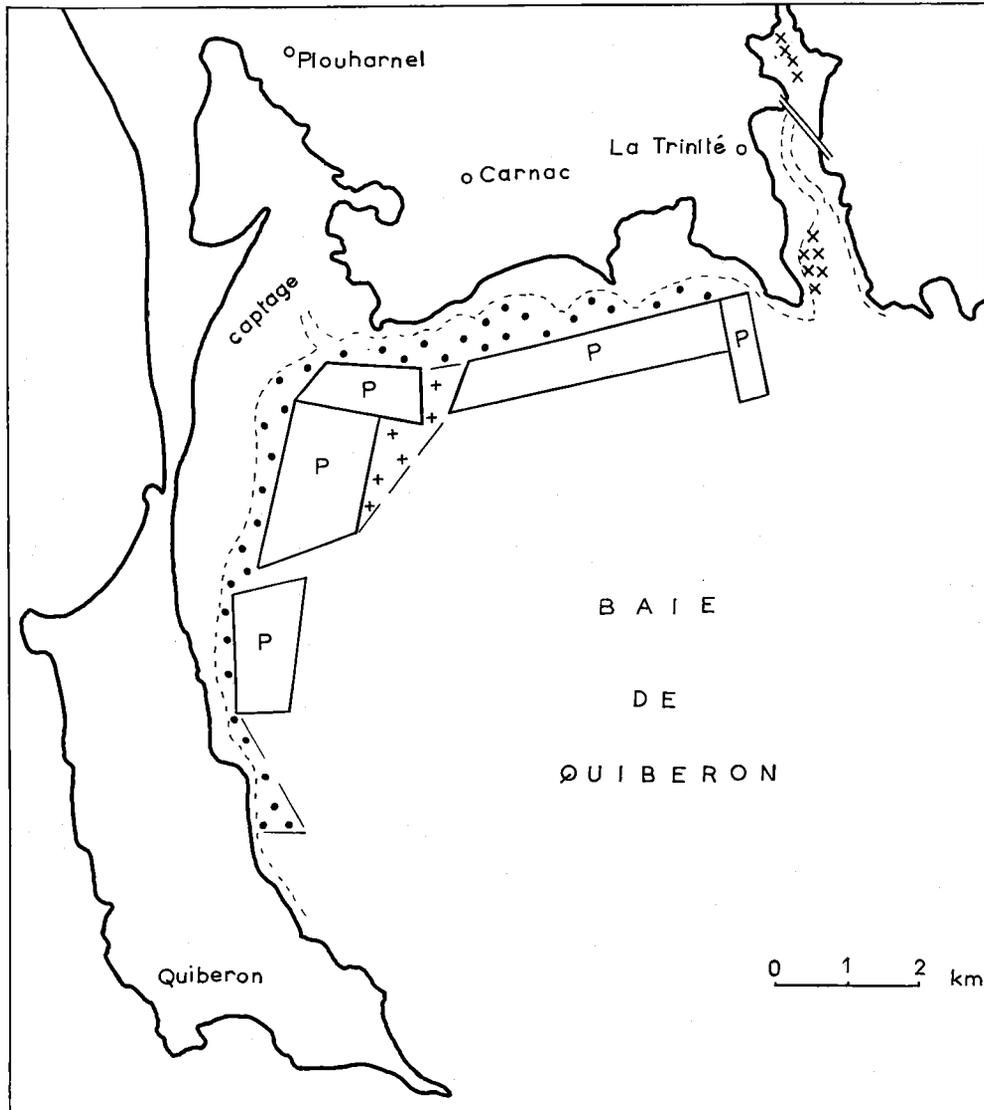


FIG. 2. — Baie de Quiberon : gisement classé (cercles pleins), bancs amodiés (xxx) ou en cours d'amodiation (+++) et concessions en eau profonde (P).

En résumé, le développement des ressources naturelles peut être obtenu :
en limitant l'effort de pêche et en protégeant les bancs d'huîtres classés;
en gérant les bancs comme des parcs collectifs de production au bénéfice de la pêche et, indirectement, de l'ostréiculture : c'est la *réserve*;
en gérant ces bancs non plus pour eux-mêmes mais en vue de la production de naissains : c'est l'*amodiation*;
en confiant leur exploitation à des groupements ou à des particuliers dont les travaux conduiront à une augmentation globale de la production.
Dans une zone donnée, chacune de ces formules peut être appliquée isolément ou concurremment avec d'autres comme c'est déjà le cas dans le Morbihan et en rade de Brest.

II. - LE DÉVELOPPEMENT DU CAPTAGE DE L'HUITRE PLATE.

Parallèlement aux travaux entrepris pour la mise en valeur des ressources naturelles, on a cherché à développer le captage de l'huître plate tant sur terrains émergents qu'en eau profonde.

1) Son développement dans le Morbihan.

Le Morbihan reste le principal centre de captage de l'huître plate, même si l'importance relative de ses divers secteurs a sensiblement varié.

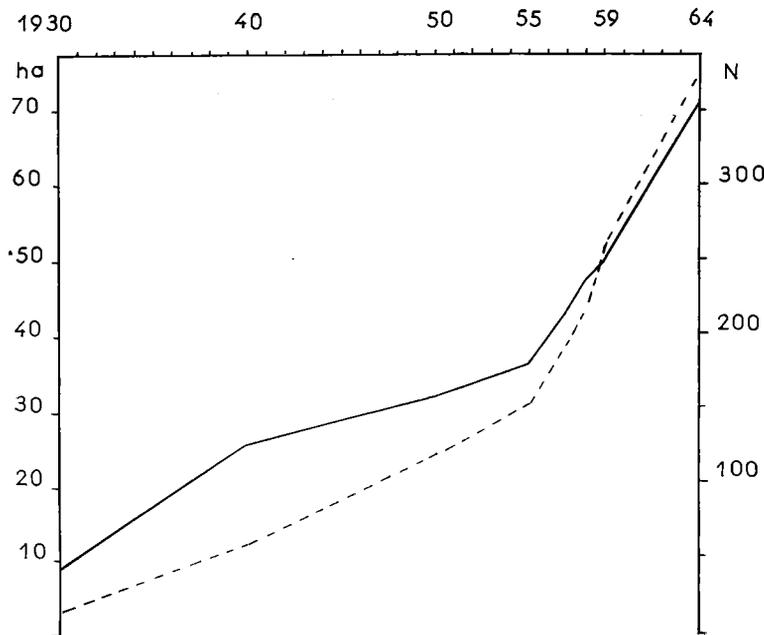


FIG. 3. — Evolution du nombre de parcs (— — —) et des surfaces (—) concédés dans la zone de captage du Pô-Plouharnel entre 1930 et 1964.

L'absence de statistiques précises en ostréiculture oblige à recourir à des estimations toujours sujettes à contestation. On ne peut cependant pas mettre en évidence l'évolution d'une industrie sans y avoir recours.

Pour illustrer l'effort de production des ostréiculteurs morbihannais, nous retiendrons quelques chiffres concernant les collecteurs annuellement déposés sur les terrains émergents de cette région :

7 000 000 en rivière d'Auray	500 000 dans le Golfe du Morbihan
3 000 000 en rivière de La Trinité	35 000 en rivière d'Etel
400 000 à Saint-Philibert	

à quoi il faut ajouter quelques dizaines de milliers de collecteurs déposés dans le secteur Plouharnel-Le Pô;

en 1948, selon DALILO (2), on utilisait 12 millions de tuiles dans les rivières d'Auray et de La Trinité, les deux principaux centres de captage;

(1) HERMAN (A.), 1937. — *Rev. Trav. Off. Pêches marit.*, 10 (1), 61-66.

(2) DALILO (P.), 1948. — *L'Huître du Morbihan*.

en 1964, le nombre des tuiles a pratiquement doublé mais leur distribution est bien différente autant qu'on puisse en juger d'après les estimations faites au cours d'une réunion professionnelle tenue le 30 juin :

2 000 000 en rivière d'Auray	10 000 000 au Pô-Plouharnel
10 000 000 en rivière de La Trinité	2 000 000 à St-Philibert

Ces chiffres, malgré leur approximation, reflètent bien l'évolution de l'industrie du captage en Morbihan. Ils mettent en évidence le déclin constaté en rivière d'Auray (et aggravé en 1965) et l'essor du centre du Pô-Plouharnel que l'on peut encore illustrer par l'augmentation du nombre des parcs et des superficies concédés depuis 1955 notamment (fig. 3). Il faudrait ajouter à ces données le nombre, relativement faible, de collecteurs déposés dans le Golfe (zone du Ruault) et en rivière d'Étel.

2) Son extension en Bretagne.

On a toujours pratiqué le captage en divers points des côtes bretonnes, en dehors du Morbihan, que ce soit à Merrien, au Bélon ou en rade de Brest. Malgré les résultats appréciables obtenus çà et là, cette industrie n'y a pas connu le développement souhaitable, la production du Morbihan suffisant généralement à couvrir les besoins des éleveurs de ces régions. Les efforts tentés sporadiquement en rivière de Penzé n'ont pas connu plus de succès bien qu'en 1947 on y ait réservé des surfaces pour établir des parcs de captage et qu'on ait amodié en 1956 le banc de Saint-Yves au profit du C.I.C.

Mais la pénurie de jeunes huîtres a incité les éleveurs du nord de la Bretagne à reprendre et à développer les essais de captage. Dès 1963, nous propositions avec le chef du quartier de Brest de procéder à une large expérience en rivière de Daoulas, avec l'aide du Plan de relance des pêches. La réalisation du projet n'a commencé en fait qu'en 1965 par la concession à l'Institut des Pêches d'une surface de 12 hectares où les deux sociétés coopératives de la rade effectuent les travaux. En outre, plusieurs centaines de milliers de collecteurs ont été immergés entre Daoulas et l'embouchure de l'Aulne par divers ostréiculteurs brestois ou morlaisiens. En Penzé même, une dizaine de milliers de tuiles ont été déposées en 1965; d'autres le furent dans le Trieux, à Paimpol et ailleurs. Tous ces essais, encore limités, témoignent de l'effort généralisé entrepris pour améliorer la production.

3) Le captage en eau profonde.

L'expérience acquise dans la reconstitution des bancs huîtriers aussi bien que l'étude des techniques employées à l'étranger démontrent qu'il existe des possibilités de captage en eau profonde. Il a donc paru opportun de rechercher les meilleurs moyens d'organiser cette nouvelle forme d'exploitation compte tenu des conditions locales.

Les procédés utilisés en eau profonde sont nombreux. On peut schématiquement les classer en deux catégories.

a) Les semis de coquilles-collecteurs. Nos travaux ⁽¹⁾ et ceux de nos collègues ont montré que sur les bancs huîtriers les larves se fixaient indistinctement sur les coquilles des divers mollusques garnissant les fonds : huîtres plates ou portugaises, anomies, pétoncles, palourdes, coques, moules, etc. Les coquilles d'huîtres provenant du triage des produits d'élevage ont été utilisées en premier car c'était un matériel immédiatement disponible.

Diverses autres coquilles présentent cependant des avantages certains sur celles des huîtres en

(1) MARTEIL (L.), 1960. — Ecologie des huîtres du Morbihan. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 24 (3).

raison de leur fragilité qui permet de séparer la jeune huître de son support sans la blesser; telles sont les coquilles de solens (pieds-de-couteaux) et de moules. Ces dernières présentent le plus grand intérêt surtout lorsqu'elles proviennent des conserveries où le traitement à la vapeur a détruit les épibiontes et la matière organique du test. Les Pays-Bas sont actuellement les fournisseurs de ce matériel de captage, largement utilisé naguère localement mais disponible désormais, l'ostréiculture hollandaise étant en régression. Ces coquilles sont livrées par camions ou bateaux; elles peuvent être stockées sur les terre-pleins des établissements français avant leur immersion au moment favorable.

Utilisé depuis 6 ou 7 ans, sur nos conseils, par un ostréiculteur brestois, ce procédé fut expérimenté sur une vaste échelle à partir de 1963 en rade de Brest où 650 m³ furent immergés sur la réserve du Roz et divers parcs de la région. En 1964, les quantités importées augmentaient et des semis importants étaient faits en Morbihan et en Penzé. En 1965, plusieurs milliers de mètres cubes étaient immergés entre Cancale et la rivière d'Auray, sur les bancs naturels et les concessions des sociétés coopératives ou des particuliers.

S'il est encore trop tôt pour établir la rentabilité de ce procédé de captage, l'expérience acquise en France permet déjà de formuler les observations suivantes.

1° Les semis de coquilles de moules devraient être limités aux zones abritées; sur les parcs exposés au ressac lors des tempêtes, elles sont parfois déplacées et emportées hors des limites jusqu'au rivage.

2° Les coquilles doivent être répandues aussi uniformément que possible et non jetées en tas.

3° La densité des semis variera en fonction de l'aptitude du terrain au captage, de la nature du sol, de la destination principale du parc (élevage ou captage). Le volume de coquilles susceptibles d'être semées sur un hectare peut varier dans de grandes proportions : de 10 à 250 m³; dans un mètre cube, on en dénombre habituellement entre 40 000 et 50 000 et l'on peut en disposer environ 500 sur un mètre carré sans qu'elles se recouvrent.

4° Le décollage du naissain fixé sur une coquille est difficile à moins d'une croissance particulièrement rapide. Il n'y a lieu d'opérer la séparation que 18 mois à 2 ans après la fixation; il paraît donc opportun de semer les coquilles de moules parmi les huîtres d'élevage de 18 mois ou de 2 ans suivant qu'on relèvera celles-ci à l'âge de 3 ou 4 ans. Le décollage sera effectué au moment du triage des huîtres.

Une autre condition est importante pour rendre l'opération valable : les coquilles de moules doivent être semées parmi les huîtres. Confirmant, en effet, les observations faites sur la formation des bancs naturels, l'expérience acquise dans l'exploitation des parcs en eau profonde souligne la nécessité de la présence d'huîtres au lieu d'immersion des collecteurs :

sur un même parc, le captage échoue sur les coquilles de moules déposées sur un endroit nettoyé mais dégarni volontairement d'huîtres alors qu'il réussit sur celles qui sont immergées parmi les huîtres se trouvant sur les deux parties contiguës;

inversement, un semis d'huîtres dans une zone où les fixations naturelles n'avaient pas été jusqu'alors observées est suivi d'une fixation de naissains sur les coquilles, même si l'on expérimente en dehors des secteurs de formation habituelle des gisements huîtriers (au-delà de la ligne de sonde — 5).

Quelles que soient les explications qu'on puisse donner à ce phénomène, il convient d'en tenir compte pour organiser l'exploitation des parcs en eau profonde comme l'ont fait certains concessionnaires depuis que nous l'avons fait connaître en 1954.

En dépit de son réel intérêt, il ne semble pas que le procédé de captage sur coquilles doive supplanter, comme le craignent certains, celui, traditionnel, sur tuiles déposées sur terrains émergents. Ce dernier offre, en effet, un avantage : celui de présenter une grande surface de fixation

tout en n'occupant qu'une faible superficie du terrain puisque sur un m² de terrain émergent on peut poser 9 bouquets de 12 tuiles présentant 10 m² de surface de fixation. Les semis de coquilles présentent, à notre avis, un moyen *complémentaire* de production permettant d'utiliser au mieux les ressources offertes par l'exploitation en eau profonde.

b) Autres modèles de collecteurs. A côté des coquilles-collecteurs ou des procédés similaires dont on poursuit la mise au point, il y a place pour des moyens de captage s'apparentant aux procédés traditionnels (collecteurs-tuiles). Ceux-ci permettent notamment de récolter, à l'état de naissains et non plus seulement d'huîtres de 18 mois ou de 2 ans, des produits susceptibles d'être élevés ultérieurement dans les conditions habituelles.

Nous ne décrivons pas ici ces procédés qui feront l'objet d'une prochaine publication. Il suffira de dire qu'ils consistent dans l'emploi de supports de forme ou de nature variables, réunis dans des « cadres » ou des « containers » que les moyens modernes de manutention permettent d'immerger ou de relever sans difficultés. Jusqu'ici, ces collecteurs ont été chaulés et le naissain a été décollé 8 à 9 mois après sa fixation. D'autres essais sont en cours pour étudier les possibilités d'utilisation de collecteurs non chaulés.

*

**

Tels sont les travaux entrepris dans les divers secteurs bretons pour développer la production et pallier la pénurie actuelle de jeunes huîtres plates. On aura pu constater que tous les efforts tendent à tirer le meilleur profit des ressources disponibles et des diverses possibilités d'exploitation afin de préparer les conditions favorables à la reprise de l'industrie ostréicole.
